

24 Tévet⁽¹⁾

Deux derniers enseignements

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Chemot 5733-1973
et 5736-1976)

(Likouteï Si'hot, tome 16, page 41)

1. Il y a deux explications de la Torah qui sont parvenues jusqu'à nous et dont on sait que l'Admour Hazaken les rédigea quelques jours avant son décès :

A) Il y a, tout d'abord, sa lettre qui commence par les mots : "Lui et Ses Lumières ne font qu'Un^(1*)."

B) Il y a aussi la note qui est introduite par : "l'esprit humble"⁽²⁾ et dont voici le texte⁽³⁾ :

(1) Cette date est celle du décès de l'Admour Hazaken, en 5733, à l'issue du saint Chabbat Parchat Chemot, comme en l'année 5740. Dans une note du Tséma'h Tsédek, imprimée dans l'introduction du Maané Lachon, qui est paru aux éditions Kehot, il est précisé : "vers minuit, à onze heures". La relation entre le jour de la semaine et la date dans le mois, d'une part, le mois et l'année du décès, d'autre part, est longuement expliquée dans Iguerot Lévi Its'hak, à partir de la page 249, d'après la Kabbala. De même, les noms, Chnéor et Zalman, sont commentés, à la même référence, d'après la Kabbala.

(1*) Iguéret Ha Kodech, au chapitre 20, qui est une lettre que l'Admour Hazaken écrivit : "dans les jours qui précédèrent son décès, dans le village de Pyéné", selon les termes du Déré'h Mitsvoté'ha, à la page 170a.

(2) Imprimée dans Méa Chéarim, à partir de la page 5a, dans le Likouteï Dibbourim, tome 4, à la page 597a. De plus, dans le Chiv'heï Ha Rav, il est indiqué qu'il écrivit tout cela : "après la Havdala, quelques instants avant de restituer son âme, dans la pureté, à Celui Qui possède la vie éternelle".

(3) Selon le Likouteï Dibbourim, tome 4, à la page 597a. Ce qui est entre parenthèses dans le texte original ne figure pas dans le Méa Chéarim.

“L’esprit humble, de la manière la plus sincère, en sa source, est acquise par l’effort physique de la Torah, pour soi-même et pour l’expliquer aux autres, de même que par les bonnes actions matérielles, par la proximité morale et les bons conseils en tout ce qui concerne les membres de la famille. Même si ces propos sont mensongers, il est impossible(4), de façon générale, de faire autrement, quand on veut prodiguer un véritable bienfait. En effet, ‘il n’est de vérité que la Torah’(5) et ‘la vérité(6) a demandé que l’homme ne soit pas créé’, car il n’est que mensonges, alors que ‘le bienfait a demandé qu’il soit créé, car il n’est que bonté’(7). On jette donc la vérité à terre et le monde est bâti sur une bonté qui n’est pas sincère.

Dans les premières générations, l’aspect essentiel du service de D.ieu était l’étude de la Torah(8). La bonté, de façon

générale, était alors incluse dans la vérité, dans l’importance de l’action, pour laquelle on use de la contrainte et l’on met en gage, selon la stricte application de la Torah véridique des Sages de la Guemara. Il n’en est pas de même, en revanche, dans la période des talons du Machia’h, lorsque la Soukka de David s’est effondrée jusqu’à terre, en Assya. La phase essentielle du service de D.ieu concerne alors uniquement les talons(8), sans Torah de Vérité, sans Michna, sans Boraita, qui sont les ailes et les hanches.

La quasi-totalité des bienfaits n’est donc pas basée sur la Torah de Vérité, sur l’importance de l’action, mais seulement sur la proximité de l’esprit de celui qui agit et sur sa bonne volonté, laquelle est, en réalité, éloignée, car l’action ultime figure dans la Pensée première et le début est lié à la fin, même s’il n’y a

(4) Dans le Méa Chéarim, il est indiqué : “il est impossible de faire autrement”.

(5) Yerouchalmi, traité Roch Hachana, chapitre 3, au paragraphe 8.

(6) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 8, au paragraphe 5.

(7) Dans le Méa Chéarim, il est précisé : “empli de mensonges et de lacunes”.

(8) On verra aussi Iguéret Ha Kodech, au chapitre 9.

qu'une seule voie et que celle-ci est basse. C'est alors pour consoler l'homme⁽⁹⁾, pour qu'il accepte avec amour ou bien pour l'inciter à l'introspection et au repentir envers l'Éternel, dans sa détresse. Ceci lui sera salutaire."

Les deux explications soulignent donc l'importance de l'action concrète. La lettre introduite par : "Lui et Ses Lumières ne font qu'un" précise la valeur des Mitsvot que l'on met en pratique, d'une manière concrète, qui sont la raison pour laquelle les âmes descendent ici-bas, dans ce monde matériel⁽¹⁰⁾. En effet, "le début est lié à la fin" et c'est précisément dans cette "fin", dans l'action concrète de ce monde matériel que l'on trouve le "début", la force de l'En Sof*, l'Essence du

Créateur, béni soit-Il. Puis, comme le précise la suite d'Iguéret Ha Kodech, c'est précisément dans l'élément le plus inférieur, la terre, que l'on trouve la force de faire pousser, comparable à l'En Sof.

De même, la note introduite par : "l'esprit humble" précise la nécessité de prodiguer des bienfaits matériels. C'est précisément cette forme du service de D.ieu qui est : "l'action ultime", celle qui s'est "élevée dans la Pensée première"⁽¹¹⁾.

L'Admour Hazaken rédigea ces deux explications peu avant son décès, ce qui veut dire que leur contenu reflète son enseignement et son service de D.ieu, à ce moment-là⁽¹²⁾, quand il s'apprêtait à quitter ce monde. Il nous faut

(9) Dans le Méa Chéarim, il est dit : "pour le consoler, le motiver, susciter son introspection, le consoler afin qu'il accepte avec amour et se repente".

(10) Selon la formulation de la fin de cette lettre.

(11) A l'image de cela, on peut comprendre l'importance de l'action concrète, en général, car "le début est lié à la fin".

(12) Il est clair qu'il n'a pas écrit cela uniquement pour les autres, mais aussi en référence à son œuvre personnelle. Selon la formulation bien connue de la demande de bénédiction des maîtres de 'Habad, à propos des discours 'hassidiques qu'ils prononçaient : "Puisse D.ieu faire que ces propos aient un effet sur moi et sur ceux qui les écoutent".

donc comprendre quel rapport il y a entre l'importance de l'action et le jour du décès. Ce dernier n'est-il pas, bien au contraire, un retrait de ce monde matériel, une élévation au-dessus de la matière⁽¹³⁾ ?

2. De fait, on peut se poser une question encore plus forte. Comme on l'a indiqué, le contenu de la note : "l'esprit humble", de l'Admour Hazaken, est la nécessité des bienfaits matériels, qui sont presque tous mensongers. Or, une telle affirmation est très surprenante, car, la vie du Tsaddik, en général, "n'est pas une vie physique, mais bien une vie morale"⁽¹⁴⁾. Pour le Tsaddik, la matérialité n'est qu'un moyen de mettre en pratique ce qui concerne

l'âme. Il en est ainsi tout au long de son existence, ici-bas et a fortiori est-ce le cas quand il s'approche du moment de son décès. Dès lors, la matière, par elle-même, n'a plus la moindre importance pour le Tsaddik⁽¹⁵⁾.

Or, peu avant son décès, l'Admour Hazaken demanda précisément que l'on accomplisse des bienfaits matériels, que l'on se préoccupe de ce qui concerne les membres de la famille, non pas comme un moyen de mettre en pratique la Torah et les Mitsvot, mais bien, au sens le plus littéral, en donnant des conseils matériels, relatifs à des préoccupations matérielles, au point de prendre l'apparence de propos mensongers⁽¹⁶⁾.

(13) Selon la conclusion d'Iguéret Ha Kodech, au chapitre 20 : "ainsi qu'il est écrit : en ce jour, pour les accomplir" et : "un moment de Techouva et de bonnes actions dans ce monde est préférable à tout le monde futur".

(14) Iguéret Ha Kodech, commentaire du chapitre 27

(15) On notera ce qu'a constaté l'Admour Hazaken, avant son décès : il ne voyait plus la poutre, mais la Force divine qui la vivifiait, selon les termes du Beth Rabbi, tome 1, au chapitre 22.

(16) Surtout d'après la longue explica-

tion d'Iguéret Ha Kodech, au chapitre 22, selon laquelle on demande : "un conseil matériel afin de savoir ce qu'il faut faire dans les domaines du monde physique" parce que : "on a trop d'amour pour la vitalité du corps physique". Aussi, de telles personnes doivent-elles : "se repentir avec un esprit humble et un corps recourbé". On notera qu'il est ajouté, à cette même référence, que, même si : "l'amour pour la vitalité de son corps est consacré au Nom de D.ieu, afin de Le servir", on ne doit pas pour autant : "se plaindre de la douleur du corps".

3. Nous comprendrons tout cela en précisant, au préalable, ce qui vient d'être mentionné : "La vie du Tsaddik n'est pas une vie physique, mais une vie spirituelle, faite de foi, de crainte et d'amour". Or, on peut s'interroger sur cette affirmation, car la pratique concrète des Mitsvot suppose la présence d'un corps et d'objets matériels. Bien plus, "c'est n'est pas la théorie qui est essentielle, mais l'action"⁽¹⁷⁾. Dès lors comment prétendre que la vie du Tsaddik est : "une vie spirituelle, faite de foi, de crainte et d'amour" ?

L'explication est la suivante. Chez le Tsaddik, la pratique des Mitsvot n'est pas un domaine distinct de son service de D.ieu moral, de sa foi, de sa crainte et de son amour. Sa pratique des Injonctions est la conséquence et la conclusion de son amour de D.ieu⁽¹⁸⁾. Son respect des Interdits est la conséquence et

la conclusion de sa crainte de D.ieu⁽¹⁸⁾. Et, tout cela est basé sur sa foi en D.ieu⁽¹⁹⁾. Et, la valeur prépondérante de l'action concrète est uniquement le moyen de mettre en évidence son service de D.ieu moral.

En effet, le Tsaddik : "aime le Nom de D.ieu et il veut s'attacher sincèrement à Lui. Or, il n'est possible de s'attacher sincèrement à Lui qu'en mettant en pratique les deux cent quarante huit Injonctions, qui sont les deux cent quarante huit membres du Roi"⁽²⁰⁾. Comme l'explique l'Admour Hazaken⁽²¹⁾, l'attachement à D.ieu par la pratique de la Torah et des Mitsvot, qui sont la Volonté de D.ieu, béni soit-Il, révèle Sa Présence et permettent de s'attacher à Lui, bien au-delà des sentiments d'un être créé. C'est pour cela que l'amour du Tsaddik ne peut se passer de la pratique concrète de la Torah et des Mitsvot.

(17) Traité Avot, chapitre 1, à la Michna 17.

(18) On verra aussi, sur ce point, notamment, le Tanya, au chapitre 4 et le début du 'Hinou'h Katan.

(19) On consultera la fin du traité Makot, le Maharcha, à cette même référence et le Tanya, au chapitre 33.

(20) Tanya, au chapitre 4.

(21) Tanya, au chapitre 35.

De ce fait, il met en pratique : “les Mitsvot, concrètement applicables, par son corps, à proprement parler”⁽²¹⁾, afin d’accomplir la finalité ultime, selon laquelle : “le Saint béni soit-Il conçut le désir de posséder une demeure parmi les créatures inférieures”⁽²²⁾, en attirant : “la Lumière et l’éclairage de la Présence divine, également sur son corps”⁽²¹⁾. Il fait ainsi de son corps un réceptacle de la spiritualité, de “la lumière et l’éclairage de la Présence divine”, au point que ce réceptacle, dont la présence est indispensable, en perde sa propre existence⁽²³⁾.

4. Puis, il est indiqué, en outre, dans la lettre intitulée : “Lui et Ses Lumières ne font qu’Un”, que les Mitsvot, concrètement applicables, possèdent, en outre, un aspect

encore plus élevé. Et, en fait, “la grande valeur des Mitsvot concrètement applicables” s’explique parce que la force de l’En Sof se trouve précisément au sein de la matérialité⁽²⁴⁾.

Il n’en est pas ainsi parce que l’objet matériel permettant d’accomplir la Mitsva et le corps de l’homme deviennent les réceptacles de la spiritualité et de la révélation de la Présence divine, ici-bas. Bien au contraire, cette lettre explique qu’un être créé possède une très forte conscience de sa propre existence, au point de ne pas ressentir, ce qu’à D.ieu ne plaise, “la Cause Qui lui est antérieure”. C’est pourtant bien en elle que se trouve : “l’Essence du Créateur, béni soit-Il, qui n’a pas de cause antérieure, ce qu’à D.ieu ne plaise”.

(22) Tanya, à partir du chapitre 36.

(23) On connaît, en effet, la décision hala’hique selon laquelle il n’y a pas de mesure pour ce qui se trouve à l’intérieur d’un récipient et sortir ce récipient dans le domaine public, le Chabbat, n’est pas considéré comme

un transport, selon le traité Chabbat 93b.

(24) On consultera aussi, sur ce point, le Torah Or, dans le discours ‘hassidique intitulé : “Il viendra, portant le vêtement royal”, à partir de la page 90a.

Cela veut dire que l'élévation véritable des Mitsvot concrètement applicables émane précisément de la matière. Il en découle, pour le service de D.ieu d'un homme, que le Juif dépourvu de tout sentiment moral, dans sa pratique des Mitsvot, ne ressentant en aucune façon qu'il s'attache à D.ieu, de la sorte, se limitant à en faire des actions matérielles, ne s'en attache pas moins, par sa simple action, à : "l'Essence du Créateur".

5. Ce qui vient d'être exposé nous permettra de mieux comprendre la note intitulée : "l'esprit humble", qui explique comment prodiguer des : "bienfaits matériels, bien qu'ils soient, pour la plupart, des propos mensongers" et il est précisé, à ce propos, que : "le monde est bâti sur une bonté qui n'est pas sincère". En effet, : "la vérité a demandé que l'homme ne soit pas créé, car il n'est que mensonges".

Cela ne veut pas dire, comme on pourrait le penser,

à première vue, que : "le bienfait a demandé qu'il soit créé", bien qu'il ne soit que mensonge. Bien au contraire, "tous les êtres créés", toutes les créatures telles qu'elles existent ici-bas, "n'existent que par la Vérité de Son existence"⁽²⁵⁾.

L'explication est donc la suivante. L'Attribut de Vérité demanda que l'homme ne soit pas créé, parce que la Vérité de D.ieu et de l'enchaînement des mondes impose qu'il en soit ainsi, puisque tout doit être mesuré, pesé et limité. La vérité se révèle uniquement si elle est reconnue en tant que telle et si l'on admet son caractère divin. Or, ce monde est celui du mensonge, dans lequel la Vérité de D.ieu n'apparaît pas à l'évidence. Précisément pour cette raison, la Vérité demande que l'homme ne soit pas créé.

En revanche, la Vérité de l'Essence de D.ieu, béni soit-Il, ne connaît aucune limite, pas même celle de reconnaître la Vérité de D.ieu, béni soit-Il. En un endroit de voile et d'oc-

(25) Selon les termes du Rambam, au début des lois des fondements de la Torah.

cultation, qui la fait apparaître comme un mensonge, son seul souci, sincère et profond, est de montrer : “la Vérité de Son Existence”⁽²⁶⁾, la Vérité de l’Essence de D.ieu⁽²⁷⁾.

De ce fait, ce qui concerne “les membres de la famille” d’un Juif, ce qui se rapporte à leurs besoins matériels, est lié également à : “la Vérité de Son Existence”. De ce fait, même s’il ne ressent que la matérialité des préoccupations de ce monde, ce Juif

peut les mettre au service, d’une manière effective, du bien et de la sainteté⁽²⁸⁾.

L’Admour Hazaken en déduit un enseignement, concrètement applicable, selon lequel on doit prodiguer des bienfaits matériels, donner des conseils concrets, pour tout ce qui concerne les membres de la famille, sans s’interroger sur les intentions de son prochain, car la matérialité, par elle-même, même si elle semble être : “des pro-

(26) Ceci permet de comprendre, selon la dimension profonde de la Torah, la suite logique des propos du Rambam, à la même référence, dans le paragraphe suivant : “S’il te vient à l’esprit qu’Il n’existe pas...” et l’on trouvera une autre explication, à ce sujet, dans la causerie du 19 Kislev 5735, au paragraphes 8 et 9. Le Rambam indique ainsi, d’une manière allusive que, par “la Vérité de Son Existence”, D.ieu Se trouve aussi en l’endroit qui est conçu pour Le voiler, au point de pouvoir penser qu’Il n’existe pas, ce qu’à D.ieu ne plaise. Au premier paragraphe, le Rambam précise : “savoir qu’il y a là-bas une Existence première” et le terme : “là-bas” semble, en l’occurrence, superflu, comme le font remarquer les commentateurs de ce texte, à cette référence. En fait, ce terme indique, par une allusion, que : “l’Existence pre-

mière” se trouve également : “là-bas”, c’est-à-dire dans : “le lieu et le sanctuaire des forces du mal”, selon l’expression du Likouteï Torah, Parchat Reéh, à la page 32c. Ainsi, disent nos Sages, dans le Yalkout Chimeoni Né’hémya, au paragraphe 1071 et dans le traité Yoma 69b : “Ce sont là les actes redoutables de D.ieu”. On verra, à ce propos, le Likouteï Si’hot, tome 6, à la page 126, dans la note 35.

(27) On verra, notamment, sur ce point, la séquence de discours ‘hassidiques de 5666, aux pages 343, 431 et 432, de même que la fin du discours ‘hassidique intitulé : “Il nous fera revivre”, de 5694-5711.

(28) On consultera aussi, à ce sujet, la causerie de l’issue du saint Chabbat Parchat ‘Hayé Sarah 5738, aux paragraphes 26 et 27, de même que la note 100, à cette référence.

pos mensongers”, n’en est pas moins liée à : “la Vérité de Son Existence”.

6. L’origine du mensonge de ce monde, dans la Vérité de l’Existence de D.ieu, s’exprime essentiellement par le service de D.ieu de la Techouva. Le mensonge de ce monde trouve sa place, avant tout, en les trois forces du mal, totalement impures, dont la vitalité divine, la Vérité, est totalement occultée et dissimulée, au point qu’il soit impossible de lui apporter l’élévation⁽²⁹⁾.

Grâce à la Techouva, en revanche, les fautes intentionnellement commises deviennent des bienfaits⁽³⁰⁾. On met alors en évidence les parcelles de sainteté se trouvant dans les objets matériels qui vont radicalement à l’encontre de la Volonté de D.ieu, qui constituent un mensonge absolu et, de la sorte, ces parcelles deviennent des bienfaits.

C’est tout cela qui est accompli par la Techouva, s’élevant jusqu’à l’Essence de D.ieu, en Laquelle est ressentie l’existence véritable de tout être, y compris celle des fautes intentionnellement commises. Dès lors, les parcelles de sainteté contenues dans ces fautes peuvent connaître l’élévation dans le domaine de la Sainteté⁽³¹⁾.

Il en est de même également pour l’homme qui parvient à la Techouva. En apparence, celui-ci était détaché de la Divinité, par ses fautes, mais, en réalité, au moment même où il les commettait, il restait lié à D.ieu, par l’essence même de son être. C’est pour cela que, concrètement, il peut revenir vers D.ieu par la suite, après avoir été détaché de Lui. De ce fait, l’élévation de l’être créé, au sein de la matière de ce monde, comme l’explique l’Admour Hazaken dans la lettre intitulée : “Lui et Ses Lumières ne

(29) On verra, en particulier, le Tanya, au chapitre 7.

(30) Traité Yoma 86b. On verra aussi, en particulier, la longue explication du Likouteï Si’hot, tome 7, à partir de la page 22 et les références qui sont indiquées.

(31) On verra le Likouteï Si’hot, à la référence indiquée dans la note 26 et, plus longuement, dans le tome 16, à partir de la page 412 et les références indiquées.

font qu'Un", apparaît encore plus clairement chez celui qui est parvenu à la Techouva⁽³²⁾.

7. Ce qui vient d'être dit permet d'établir un lien entre la lettre introduite par : "Lui et Ses Lumières ne font qu'Un" et la note intitulée : "l'esprit humble", d'une part, le temps du décès de l'Admour Hazaken, d'autre part.

L'élévation de la Techouva faisant suite à des fautes intentionnellement commises est, de façon générale, inexistante chez le Tsaddik tel qu'en lui-même⁽³³⁾. En revanche, quand il conduit un autre homme à la Techouva, il reçoit lui-même cette élévation⁽³⁴⁾, puisque c'est lui qui permet à son prochain⁽³⁵⁾ de parvenir à la Techouva.

(32) On verra le discours 'hassidique intitulé : "Vous prendrez pour vous", de 5661, qui explique que la soumission selon laquelle : "il n'est rien d'autre" est possédée par les créatures, précisément ici-bas, car leur existence même provient de l'Essence de l'En Sof*. Ceci est lié au Nom divin Ban, qui est à l'origine de la Techouva, comme l'explique le discours 'hassidique intitulé : "Sonnez du Chofar", à la même référence.

(33) Certes, les Tsaddikim peuvent aussi servir D.ieu par la Techouva selon laquelle : "l'esprit retourne vers D.ieu Qui l'a donné", comme l'explique, notamment, le Likouteï Torah Chir Hachirim, à la page 66c et au début de la Parchat Haazinou.

Toutefois, ceci n'est nullement comparable à la Techouva qui fait suite, à proprement parler, aux fautes intentionnellement commises, comme l'expliquent le Chaarei Techouva de l'Admour Haémstahi, tome 2, le 'Hinou'h, au chapitre 45 et le Likouteï Si'hot, tome 17, à la fin de la troisième causerie de la Parchat Bealote'ha 5736.

(34) On verra aussi le Likouteï Si'hot, tome 10, aux pages 164 et 166.

(35) Ce qui vient d'être exposé est comparable à l'enseignement du Baal Chem Tov, dans les additifs du Kéter Chem Tov, à la fin du chapitre 3, sur la Michna : "deux personnes saisissent un vêtement", mais la similitude n'est cependant pas totale.

En fait, la révélation essentielle de la Techouva, dans toute sa valeur, se produit peu avant le décès⁽³⁶⁾, quand se cumulent : “toutes ses actions, son enseignement et son service de D.ieu, tout au long de sa vie”⁽³⁷⁾. Bien plus, il était alors dans un état d’esprit de Techouva, “l’esprit retourne vers D.ieu Qui l’a donné”, avec encore plus de vigueur et de force. Un Tsaddik, surtout lorsqu’il est aussi grand et qu’il s’est lui-même consacré à conduire les autres vers la Techouva, révèle en la sienne, de cette façon, l’élévation de celle qui fait suite aux fautes intentionnellement commises.

Il en est donc de même également pour ce qui fait l’objet de notre propos.

Comme on le sait⁽³⁸⁾, l’Admour Hazaken expliqua à l’Admour Haémtsahi que son propre apport, par rapport à celui du Maguid de Mézéritch, fut son action afin de conduire les hommes vers la Techouva, comme mon beau-père, le Rabbi, l’explique longuement dans l’une de ses causeries⁽³⁹⁾.

De ce fait, c’est précisément à proximité de son décès, alors qu’il avait lui-même obtenu la révélation de toutes ses actions, sous la forme de cette Techouva, que l’enseignement de l’Admour Hazaken révéla l’importance du matériel, la nécessité de prodiguer des bienfaits matériels. C’est bien de cette façon que l’on saisit l’Essence du Créateur.

(36) On verra aussi le Torat ‘Haïm, à la fin de la Parchat Toledot, à la page 21d et le Likouteï Torah, Chemini Atséret, à la page 92b, à propos de Moché, notre maître. A cette référence, il est expliqué, de même qu’avant cela, à la fin du chapitre 9 et au chapitre 20, que la Techouva purifiant l’impureté absolue des fautes véritables qui ne peuvent pas être réparées, selon la sagesse de la Torah, transformant le mal en bien, est celle du

Tsaddik parfait, car : “il fera accéder les Tsaddikim à la Techouva”.

(37) Iguéret Ha Kodech, chapitre 27 et son commentaire. On verra aussi le chapitre 28 et le Siddour de l’Admour Hazaken, à partir de la page 304b.

(38) Torat Chalom, à la page 86.

(39) Qui est citée dans la causerie du 19 Kislev 5692, dans le Likouteï Dibbourim, tome 4, à partir de la page 755a.

8. La date du 24 Tévet survient toujours dans la semaine du Chabbat⁽⁴⁰⁾ qui bénit le mois de Chevat ou encore à l'issue de ce Chabbat, comme c'est le cas cette année. En ce mois, le 10 du mois, est la Hilloula de mon beau-père, le Rabbi. Or, on constate que les propos de Torah qu'il donna pour le jour de son décès, le discours 'hassidique intitulé : "Je suis venu dans mon jardin", soulignent également la même idée. Ce discours commence, en effet, par dire que ce monde est le "jardin" du Saint béni soit-Il⁽⁴¹⁾, car : "la Présence divine se trouve essentiellement ici-bas"⁽⁴¹⁾. Or, un jardin n'est pas un lieu d'habitation, pour ce qui est indispensable, mais bien un lieu de plaisir.

La raison de tout cela est que : "le Saint béni soit-Il désira posséder une demeure, parmi les créatures inférieures". Le désir et le plaisir de l'Essence de D.ieu se trouvent précisément auprès des créatures inférieures. Le service de D.ieu en ce monde inférieur, le plus bas qui soit, est tel que l'acte y est essentiel. Il faut donc descendre dans le monde, atteindre la folie de "l'autre côté" et y agir, grâce à la folie du domaine de la Sainteté, au-delà de toute rationalité, afin que le mensonge du monde, *Chéker*, soit transformé en poutre du Sanctuaire, *Kérech*⁽⁴²⁾, en Sanctuaire et en demeure de D.ieu, béni soit-Il.

(40) Il est dit, en effet, que l'on "mange, le Chabbat" grâce à : "l'effort de la veille du Chabbat", selon les termes du traité Avoda Zara 3a. Et, cet effort commence dès le dimanche, comme le précise le Ramban, commentant le verset Yethro 20, 8.

(41) Midrash Chir Hachirim Rabba, au début du chapitre 5 et références indiquées.

(42) Comme l'explique longuement la séquence de discours 'hassidiques intitulée : "Je suis venu dans Mon jardin", de 5710, à partir du chapitre 6.